



Numéro de l'acte	2023-16-ASGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	5.7

## CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2023

### QUESTION N°2023-16

**AFFAIRES SCOLAIRES : SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN AVEC LA CAPSO – MODIFICATION DU PERIMETRE D'INTERVENTION**

**RAPPORTEUR :**

Madame Corinne REANT

Adjointe au Maire, Affaires Scolaires – Jeunesse

Par délibération n° 185-17 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2017, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) a validé le principe de la création d'un service commun de transports occasionnels à destination des écoles.

Par délibération n° 413 -17 du Conseil Communautaire en date du 27 juin 2017, la CAPSO a acté de la création dudit service.

Par délibération n° 2017-104 en date du 28 septembre 2017, la collectivité a acté son adhésion au service commun avec la CAPSO.

Ce service a pour objectif de répondre de manière harmonisée aux besoins de déplacements de l'ensemble des écoles du territoire, vers la piscine, la bibliothèque ou encore le cinéma.

Une contrepartie financière est demandée aux communes adhérentes, ces dernières participent financièrement à l'organisation du service sur la base d'une refacturation à hauteur de 50 % du coût réellement supporté par la CAPSO ; à savoir les prestations payées au transporteur ainsi que les charges de personnel.

A ce jour, il convient de modifier la convention initiale afin d'étendre le périmètre d'intervention du service commun aux activités sportives des scolaires, impliquant les équipements sportifs communaux et intercommunaux en plus des piscines.

Il est donc proposé de compléter l'article 2 de la convention de la façon suivante :

- « Organisation du transport des élèves des écoles élémentaires et maternelles vers les équipements techniques et patrimoniaux de sensibilisation aux enjeux environnementaux du territoire : fermes (réseau savoir-vert, bienvenue à la ferme, etc.), sites labellisés (refuge LPO, etc.), associations agréées par l'éducation nationale, sites de production d'ENR&R, etc.).
- Organisation du transport des élèves des écoles élémentaires et maternelles pour toutes actions organisées ou financées par la CAPSO »

**Après avoir entendu son rapporteur,**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention modifiant le périmètre du service commun de transports occasionnels.

**ARTICLE 2 : PREVOIT** les crédits afférents au budget Ville.

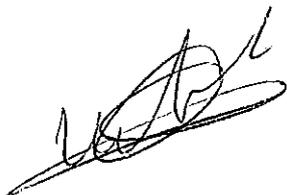
**ARTICLE 3 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

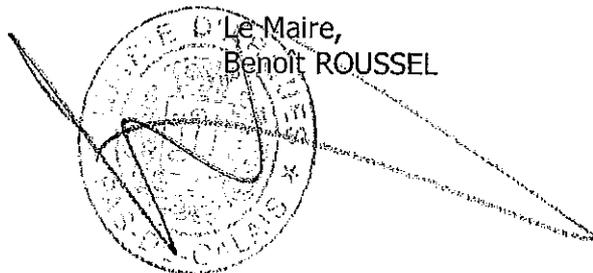
- Votes favorables            27  
- Votes défavorables        0  
- Abstentions                 0

Fait à ARQUES  
Le 02 mars 2023

Le secrétaire de séance,  
Johnny WALLART

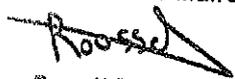


Le Maire,  
Benoît ROUSSEL



Acte administratif certifié exécutoire  
après réception en Sous-Préfecture  
le **07 MARS 2023** et publication ou  
notification le **07 MARS 2023**

Monsieur le Maire

  
Benoît ROUSSEL



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 01 MARS 2023**

Affiché le 03 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Premier Mars à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le vingt-trois février 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Francis PRED'HOMME - Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Peggy MARECAU - Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Alexandrina DA SILVA – Arnaud WILQUIN - Chloé KOCLEGA – Hélène FAYEULLE - Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- 22 présents
- 1 absent non excusé
- 1 absent excusé sans pouvoir
- 5 absents excusés avec pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD

Sébastien BERNARD ayant donné pouvoir à Bernadette BAROUX

Chloé KOCLEGA ayant donné pouvoir à Jean-Pierre LAMIRAND

Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS

Monsieur Johnny WALLART est nommé secrétaire de séance.